Par e-mail : https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/04/16/je-ne-supporte-plus-de-voir-defiler-des-poissons-morts-la-lente-agonie-de-la-loue-riviere-mythique-du-doubs_6169725_3244.html

# « Je ne supporte plus de voir défiler des poissons morts » : la lente agonie de la Loue, rivière mythique du Doubs

Par Jean-Pierre Tenoux (Besançon, correspondant)Publié le 16 avril 2023

Reportage

Le cours d'eau, célèbre pour ses truites et ses ombres, subit une eutrophisation croissante et ne parvient pas à enrayer la mortalité de poissons. De plus en plus, la justice se saisit des cas de pollution.

A l'heure du petit déjeuner, il n'est pas rare que Jean-Michel Blondeau n'ouvre plus ses volets côté rivière, celui où la façade de sa maison d'Ornans (Doubs) plonge dans la Loue, conférant, avec d'autres ruisseaux, son air de petite Venise à la cité du peintre Gustave Courbet. *« Je ne supporte plus de débuter ma journée en regardant défiler des poissons morts »*, explique le président de l'Amicale locale des pêcheurs. Longer l'eau jusqu'au lieu-dit Le Miroir suffit pour voir des cadavres d'ombres communs et de truites fario au-dessus desquels nage un canard indifférent. *« On ignore pourquoi ils viennent mourir là*, poursuit notre guide. *Sont-ils trop épuisés pour affronter le courant ? Est-ce une question de température ? »*

Jean-Michel Blondeau s'adonne moins à son loisir. Quand il se rend à la rivière, plutôt que ses cannes, c'est son kit d'analyse du SAMU de l'environnement (association consacrée à l'analyse de l'eau, de l'air et des sols) qu'il emporte pour effectuer des prélèvements.

L'asphyxie de la rivière, agressée par l'excès d'azote et de phosphore, progresse de façon notable depuis une quinzaine d'années *« avec des moments calmes et des poussées d'eczéma »*, remarque Jean-Pierre Herold, professeur honoraire de biologie à l'université de Franche-Comté. Les pics de mortalité de poissons dus à la saprolégniose, causée par un champignon paralysant, sont de plus en plus fréquents. Les algues vertes filamenteuses colmatent les fonds. L'eutrophisation s'accroît. L'avenir des espèces salmonicoles est compromis. A la suite d'un nouvel épisode de mortalité de poissons en février, le collectif SOS Loue et rivières comtoises, connu pour ses recours de principe contre l'Etat, qu'il accuse d'inaction, a relancé l'alerte.

La maire d'Ornans, Isabelle Guillame, a décrété 2023 comme l'année de La Loue. C'était une promesse de sa campagne pour sensibiliser au mauvais état de la rivière. Le coup d'envoi en a été donné mercredi 22 mars, Journée mondiale de l'eau. Secrétaire régionale d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) en Franche-Comté, l'ancienne ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire Dominique Voynet y a greffé une *« action militante et citoyenne »*. *« Se battre pour la qualité de l'eau est essentiel,* insiste-t-elle. *L'état de La Loue en est l'illustration. Il faudrait que l'Agence de l'eau puisse aider financièrement les communes à rénover leurs stations, ce qui n'est pas le cas. »*

# La responsabilité de la filière comté

Si la rivière de première catégorie, qui connut son heure de gloire quand des pêcheurs du monde entier tel Hemingway s'y pressaient, agonise désormais, les raisons en sont multiples.

La filière comté a sa part de responsabilité dans les pollutions qui dérèglent les périodes de reproduction, affaiblissent les poissons et les rendent vulnérables. La profession, consciente qu'il y va de son image, revoit son cahier des charges et sensibilise ses troupes. Mais bien des faiblesses subsistent : un nombre de vaches élevé rapporté à la surface du territoire de l'appellation d'origine protégée, des quantités de production de lait autorisées ignorées dans une logique de « produire plus », et surtout, le fumier qui a cédé la place au lisier, plus liquide. *« Sur un sol karstique qui favorise les infiltrations, où tant de haies et de talus ont été rasés, c'est lourd d'effets,* relève Jean-Pierre Herold. *Le fumier engraissait les prairies, le lisier nourrit les algues vertes. La Loue n'héberge plus que 20 % des poissons qu'elle ne le devrait. Les stabulations ont été installées avec l'aide publique, les éleveurs n'ont ni les moyens ni l'envie d'un retour en arrière. Il faudrait définir une limite annuelle pour ces apports de lisier. »*

Les effluents d'élevage, les déjections animales, l'épandage d'engrais ou de pesticides, l'absence de sérieux de quelques fromageries n'occultent pas, pour Gérard Mamet, d'autres *« coupables »* potentiels.

L'ex-conseiller municipal (EELV), naguère *« agriculteur et professeur de sciences naturelles »,* les liste : *« Le traitement des grumes en forêt, les pollutions artisanales, industrielles, domestiques, ponctuelles ou pas, des fuites d'hydrocarbures et des infiltrations de décharges sauvages, le réchauffement climatique, les sécheresses avec des niveaux de chaleur de l'eau qui peuvent atteindre 25 °C par endroits, fatals aux poissons… »*

A Ornans, des maisons déversent encore leurs eaux usées dans la rivière, des canalisations sont rongées au point que la station d'épuration absorbe 60 % d'eau claire au détriment de celle qu'il lui faudrait en réalité filtrer.

Baptisée le *« "manège aux canards", parce qu'ils adorent s'y poser et y faire quelques tours »,* indique Jean-Michel Blondeau, la station date de 1982. La maire sait qu'elle n'est plus en phase avec les besoins, ni prévue pour traiter les nouvelles sources chimiques de pollution.

Isabelle Guillame assure l'ériger en priorité de son mandat. *« Il faut passer sa capacité de traitement de 4 500 à 6 000 habitants, reprendre le réseau communal, le faire passer au plus près des propriétés privées pour que les habitants puissent s'y raccorder à un prix acceptable, mais tout cela a un coût et prendra du temps. Sans aides, il faudra tripler le tarif de l'assainissement »,* prévient-elle.

# « C'est comme les radars routiers »

L'Etat a procrastiné. Un préfet du Doubs a reproché au collectif SOS Loue de faire de *« l'agri-bashing »*. Son successeur, Jean-François Colombet, plus à l'écoute, a lancé un plan rivières karstiques 2022-2027. Le dispositif acte l'urgence, mais est suspecté d'être *« un coup de com »,* ce dont se défendent ses acteurs. Jeudi 16 mars, le préfet Colombet a annoncé la création d'une brigade de gendarmerie de lutte contre les atteintes à l'environnement.

Claire Keller, substitut du procureur de Besançon chargée de ces dossiers, s’en félicite. Elle ne peut s’appuyer que sur seize agents de l’Office français de la biodiversité, un effectif *« insuffisant »*, s’inquiète-t-elle. Ces gendarmes lui permettront d’augmenter les contrôles et constatations. Depuis qu’elle a fait condamner durant l’été 2022 la fromagerie Monnin, à Chantrans, à 70 000 euros d’amende, dont 40 000 euros avec sursis pour infraction à la réglementation des installations classées et pollution, et une autre, la société Perrin, à Cléron, à 30 000 euros dont 20 000 euros avec sursis, la magistrate incarne l’espoir des amoureux de la Loue.

L’intéressée relativise et note que son rôle est d’appliquer le droit, non de composer avec la réalité économique et d’aligner des mises en demeure non suivies d’effets. *« C’est comme les radars routiers, si vous ne recevez jamais de sanction, vous ne portez plus attention aux radars »*, sourit celle qui aimerait concilier les deux *« pépites »* de la région : le comté et l’environnement. *« Si chacun s’y met, on peut améliorer la situation en cinq ans »*, espère-t-elle. Les montants dissuasifs qu’elle requiert en audience font frémir les pollueurs. *« La prévention a eu son temps, ce sont des chiffres à la hauteur des enjeux,* considère la parquetière. *J’intègre dans le calcul de l’amende tous les éléments que je peux trouver : le montant de PAC* [fonds de la politique agricole commune] *reçu, le cumul des économies indues réalisées sur la durée, le résultat net, le préjudice écologique, etc. Mais je n’envoie au tribunal que ceux qui sont vraiment de mauvaise foi. »*La fromagerie Monnin, qui a lancé les travaux d’une nouvelle station, a fait appel du jugement. Claire Keller s’en réjouit : *« Oui, il faut que des gens fassent appel. L’idéal serait que certains aillent en Cour de cassation. »* Pour la magistrate, une *« jurisprudence établie au plus haut niveau »* permettrait de clarifier le droit, aujourd’hui éclaté entre différents codes et textes complexes. *« S’y orienter, pour un bon juriste, est un travail de fourmi. Nous avons besoin d’un droit qui soit clair et intelligible par tous. »*

---